



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget du Nouveau-Brunswick 2018-2019

Le 31 janvier 2018

Le 30 janvier 2018, la ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, Cathy Rogers, a déposé le budget du Nouveau-Brunswick pour 2018-2019, qui a pour thème *Un budget qui marche pour les gens du Nouveau-Brunswick*. Le budget met l'accent sur ces trois grandes priorités :

- les investissements pour les aînés;
- l'emploi des jeunes;
- la compétitivité économique.

Perspectives budgétaires et économiques

Le budget 2018-2019 prévoit une augmentation des recettes de 1,77 % accompagnée d'une hausse des dépenses de 2,54 %. Le gouvernement de la province anticipe un déficit budgétaire de 188,7 millions de dollars. Le déficit devrait être entièrement éliminé d'ici 2021-2022.

La croissance du produit intérieur brut réel devrait être de 1,1 % en 2018; cela représente une quatrième année consécutive de croissance économique pour le Nouveau-Brunswick. En 2018, l'emploi devrait afficher une croissance pour une deuxième année consécutive. Les dépenses d'infrastructure du gouvernement devraient favoriser l'activité économique dans la province à moyen terme.

Les exportations de la province devraient augmenter en 2018, alors que l'économie américaine continuera de se renforcer et que les principaux secteurs primaires stimuleront la production.

Les taux d'intérêt devraient augmenter en 2018, limitant la croissance de la consommation des ménages.

La légalisation du cannabis est considérée comme une occasion de croissance économique; la province prévoit d'ailleurs conclure une entente avec le gouvernement fédéral concernant la collecte et le partage des droits sur le cannabis.

Voici un résumé des faits saillants de ce budget.

Mesures relatives aux particuliers

Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ni changement au taux d'imposition pour les particuliers.

Mesures relatives aux entreprises

Taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises

Comme il a été annoncé en novembre 2017, à compter du 1^{er} avril 2018, le taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises passera de 3,0 % à 2,5 %; l'objectif global fixé dans le budget de l'année dernière sera alors atteint.

Le budget prévoit également du soutien pour améliorer la productivité des petites entreprises à vocation exportatrice; cependant, les détails de cette initiative n'ont pas été fournis.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du ministère des Finances](#).

Votre équipe de spécialistes :

Bureau national

Fatima Laher

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité
Tél. : 416-601-6570

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Est du Canada

Tony Maddalena

Leader régional, Fiscalité
Tél. : 905-315-5734

Sheri Penner

Associée, Fiscalité
Tél. : 506-663-6637

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.